

Les canons de Proclus: Problèmes et conséquences de l'interprétation syriano-proclienne du *De interpretatione*

† Stéphane Diebler

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE, PARIS

Le commentaire d'Ammonius sur le *De interpretatione* a reçu une attention particulière de la recherche au cours des dix dernières années: deux traductions partielles et un certain nombre d'études plus particulières ont vu le jour.¹ Cet intérêt, remarque-t-on cependant, s'est surtout porté sur la première partie du commentaire (les préliminaires "linguistiques" et les propositions à deux éléments) et sur la quatrième section, ou τμημα, pour reprendre la division d'Ammonius, consacrée aux propositions modales: le troisième τμημα, qui traite des propositions à troisième élément surprédiqué (*L'homme est juste*), est en revanche demeuré plus ignoré. On se propose ici d'évoquer un certain nombre de problèmes particuliers posés par cette partie du commentaire d'Ammonius et d'en esquisser les conséquences.

L'examen peut partir du constat de deux étrangetés qui singularisent le traitement de cette section au sein de l'économie du commentaire entier.

a) La première a trait à Proclus. Dès les premières lignes de son introduction, en effet, Ammonius, après avoir dit que le *De interpretatione* est un

1 Cf. F. Ildefonse-J. Lallot, "AMMONIUS. Commentaire du *Peri hermeneias*: Préambule et chapitres I à V (1–81, 2 Busse)," *Archives et documents de la Société d'Histoire et d'Épistémologie des Sciences du Langage (SHESL)*, 2de sér., n° 7 (déc. 1992) 1–91; D. Blank, trad., *Ammonius. On Aristotle On Interpretation 1-8, The Ancient Commentators on Aristotle 23* (Londres, 1996). Pour les études, on mentionnera surtout J. Barnes, "Ammonius and Adverbs," dans *Aristotle and the Later Tradition, Oxford Studies in Ancient Philosophy* suppl. vol. (1991) 145–63; J. Brunschwig, "Le chapitre I du *De interpretatione*. Aristote, Ammonius et nous," à paraître dans les actes du XIIIème Symposium Aristotelicum. Sauf indication supplémentaire, les références à Ammonius renvoient (à la page, à la ligne) à l'édition d'A. Busse, *Ammonius. In Aristotelis De interpretatione commentarius*, CAG IV.5 (Berlin, 1887), et les références au *De interpretatione* à l'édition de L. Minio-Paluello, *Aristotelis Categoriae et Liber de interpretatione* (Oxford [1949] 1989). Je remercie Philippe Hoffmann pour la gentillesse attentive qu'il a bien voulu consacrer à la lecture de ce travail et pour les conseils et remarques qu'il a consenti à lui apporter. Toutes erreurs subsistantes ne sont que miennes.

ouvrage obscur, qui a suscité le zèle de nombreux commentateurs, déclare que, pour sa part, il suivra l'exposé de son maître Proclus:

... si nous pouvions, nous aussi, contribuer en rien à éclairer l'ouvrage, en rappelant les commentaires de notre divin professeur, Proclus le diadoque platonicien, qui a pratiqué, au plus haut point de la nature humaine, la capacité de commenter les œuvres des Anciens et le jugement scientifique de la nature des êtres, nous en aurions une grande reconnaissance pour le dieu du discours.²

Par la suite, cependant, Ammonius ne fait plus aucune mention de Proclus dans la suite de son commentaire. Cela ne signifie pas, assurément, qu'il ne s'en inspire pas, bien au contraire: l'auteur le plus utilisé n'est pas toujours le plus cité. Quoi qu'il en soit, on n'en est pas moins intrigué de voir apparaître, dans cette troisième section, la seule infraction que le commentateur présente à ce silence, lorsqu'il se réfère soudain à une invention de "notre maître et bienfaiteur" (ὁ ἡμέτερος καθηγεμῶν καὶ εὐεργέτης).³ Quelle est la nature de cette invention qui vaut à Proclus de recevoir aussi solennellement le qualificatif d'εὐεργέτης qui est normalement accordé à Socrate par la tradition néoplatonicienne⁴ et que Proclus décerne à son maître Syrianos pour avoir découvert que les hypothèses du *Parménide* devaient être comprises en un sens théologique?⁵ Ce sont les règles de consécution des propositions, appelées à connaître une grande postérité, à Byzance comme chez les commentateurs arabes, sous le nom de "canons de Proclus."

b) Le troisième τμήμα présente cependant une seconde singularité remarquable à laquelle Ammonius n'avait nullement préparé son lecteur. Jusqu'à présent en effet, et dès l'introduction, il paraissait acquis que le *De interpretatione* comportait cinq sections organisées selon une progression cohérente: préliminaires linguistiques à la formation de l'énoncé apophantique, les propositions à deux éléments (sujet et prédicat), les propositions à trois éléments (sujet, prédicat et surprédicat), les propositions à quatre éléments (les trois précédents + un mode) et, en cinquième lieu, un

2 Ammonius, 1.6–11: εἰ δέ τι καὶ ἡμεῖς δυνηθείημεν εἰσενεγκεῖν περὶ τὴν τοῦ βιβλίου σαφήνειαν, ἀπομνημονεύσαντες τῶν ἐξηγήσεων τοῦ θείου ἡμῶν διδασκάλου Πρόκλου τοῦ Πλατωνικοῦ διαδόχου τοῦ εἰς ἄκρον τῆς ἀνθρωπίνης φύσεως τὴν τε ἐξηγητικὴν τῶν δοκούντων τοῖς παλαιοῖς δύναμιν καὶ τὴν ἐπιστημονικὴν τῆς φύσεως τῶν ὄντων κρίσιν ἀσκήσαντος, πολλὴν ἂν τῷ λογίῳ θεῷ χάριν ὁμολογήσαμεν.

3. Ammonius, 181.30–31.

4. Voir par exemple P. Couvreur, éd., *Hermiae Alexandrini in Platonis Phaedrum Scholia* (Paris, 1901) 1.1–6.

5. Proclus, *Commentaire sur le Parménide*, éd. Cousin (Paris, 18642) col. 1062 (voir aussi col. 618). Cf. Proclus, *Théologie platonicienne*, éd. Saffrey-Westerink (Paris, 1968) 6–7 (I.1).

6. Ammonius, 7.15–8.23.

exercice dialectique à titre d'appendice. La structure du traité paraissait claire, maîtrisée, et son cheminement ne semblait pas poser de problème particulier. Cependant, au dernier paragraphe de cette troisième section, Ammonius révèle soudain, et sans crier gare, que les choses n'étaient pas si simples:

Aristote a mené jusqu'ici la théorie des propositions à troisième élément surprédié, nous gratifiant à leur sujet de maintes belles théories mais paraissant au vulgaire n'y avoir mis aucun ordre—au point de faire même déclarer à certains que l'ouvrage avait plutôt le caractère d'une collection de notes (ὕπομνηματικώτερον). Pour nous, cependant, nous avons mis un soin tout particulier à montrer, pour chaque chapitre, la continuité de la consécution.⁷

La position de cette remarque, à la fin de la troisième partie et non à la fin du commentaire, montre que c'était bien cette dernière qui était particulièrement concernée. La présence d'un cheminement progressif et construit du *De interpretatione* dans cette section avait donc suscité des doutes, et des doutes redoutables puisque certains en avait conclu que l'ouvrage devait, faute d'ordre (τάξις) et de continuité (συνέχεια), être rangé parmi les collections de notes éparses d'Aristote (les textes hypomnématisques), et non parmi ses traités "en forme," soigneusement composés et revus par leur auteur, dits syntagmatiques.⁸ C'était par là-même le statut d'autorité du texte commenté qui se trouvait mis en cause—et l'on comprend dès lors le souci anxieux (qui va jusqu'à la redondance d'une formule telle que la continuité de la consécution, ἡ συνέχεια τῆς ἀκολουθίας) qu'Ammonius déploie à montrer qu'il n'en allait pas ainsi et qu'il y avait bien continuité de raisonnement.

Ces deux points de singularité constatés, on suggère ici de montrer que l'un (l'importance toute particulière des canons de Proclus, vus comme un bienfait analogue à l'enseignement de Socrate dans le *Phèdre* ou à la doctrine de Syrianos sur le *Parménide*) s'explique par l'autre (le souci d'établir la continuité du raisonnement d'Aristote dans cette section). L'enjeu était simple en effet: il s'agissait, ni plus ni moins, de sauver le *De interpretatione*. Une fois dénué de son caractère syntagmatique, le traité n'aurait guère pu être davantage maintenu dans l'*Organon* à côté d'ouvrages aussi syntagmatiques

7. Ammonius, 213.28–34: "Ἀχρι τούτων προήγαγεν ὁ Ἀριστοτέλης τὴν θεωρίαν τῶν ἐκ τρίτου προσκατηγορουμένου προτάσεων, πολλὰ μὲν ἡμῖν καὶ καλὰ παραδοὺς περὶ αὐτῶν θεωρήματα, δόξας δὲ τοῖς πολλοῖς μηδεμίαν αὐτοῖς ἐπιθεῖναι τάξιν, ὥστε διὰ τοῦτο καὶ ἀποφῆνασθαί τινας ὑπομνηματικώτερον εἶναι τὸ βιβλίον. ἡμεῖς μέντοι καθ' ἕκαστον τῶν κεφαλαίων προηγουμένως ἐπεμελήθημεν τοῦ ἐπιδείξει τὴν συνέχειαν τῆς ἀκολουθίας.

8. Sur ces deux types de traités, voir I. Hadot, dir., *Simplicius. Commentaire sur les Catégories*, fasc. I, *Philosophia Antiqua* L.1 (Leiden/NY/København/Köln, 1990) 70–71.

que les *Catégories* ou les *Analytiques* et l'on peut même douter, si l'avis des τινες évoqués par le commentateur avait prévalu, que le traité, à l'instar des autres écrits hypomnématisques du Stagirite, nous serait parvenu.⁹

Pour en revenir au commentaire d'Ammonius, le passage difficile peut être localisé avec plus de précision. La fin de la section, en effet, soit les lignes 20 b 13–21 a 34, ne pose pas de problème particulier. L'ensemble des questions qui y sont traitées peut être ramené au problème de l'unité du prédicat, qu'il s'agisse du cas du *bon cordonnier* ou de la phrase *Homère est un poète*. Or, rien de cela ne met en cause le σκοπός de cette troisième section et l'évocation de ces questions s'inscrit bien dans l'économie générale d'un *Organon* entendu comme culminant dans une théorie de la démonstration: l'utilité d'une analyse un peu étendue de l'unité du prédicat dans les propositions à troisième élément surprédiqué se révèle immédiatement à qui s'apprête à construire une démonstration sur des énoncés définitionnels tels que *L'homme est un animal rationnel mortel*.

En revanche, c'est le début du chapitre (19 b 19–20 b 12) qui est particulièrement décousu, aux yeux d'Ammonius, et qu'il s'attache à stabiliser. Cela se traduit par une disproportion dans la répartition du commentaire: Ammonius consacre trente-cinq pages Busse pour soixante-six lignes Bekker dans la première partie, contre un rapport de dix-neuf à soixante et une pour la seconde.

Dans ce début de chapitre, auquel nous nous tiendrons donc ici, Ammonius cherche à établir la continuité du raisonnement en recourant à plusieurs stratégies:

a) en multipliant les déclarations "de façade," et en ouvrant le commentaire des lemmes aristotéliens par des formules telles que ἀκολουθὸν ἐστὶ τοῦτο τὸ θεώρημα, ἀκολουθὸν τοῦτο τὸ θεώρημα . . .¹⁰

b) en tentant d'établir une συνέχεια externe, c'est-à-dire en s'efforçant de rattacher le propos à celui des *Analytiques* aussi souvent que cela est possible. Notamment, dans le cas de deux interprétations divergentes du texte aristotélien, il adoptera celle qui pose un accord avec les *Analytiques*.¹¹

c) enfin, en reportant le problème de l'ἀκολουθία dans la marche du raisonnement vers le contenu de ce discours et en considérant que, ce dont parle Aristote ici, c'est précisément de l'ἀκολουθία des propositions. Au travers de ce changement de plan, on est alors passé de la continuité de

9. Sur l'importance historique du commentaire d'Ammonius à cet égard, voir le commentaire de David (Elias), dans A. Busse, éd., *Elie in porphyri Isagogen et Aristotelis Categorias Commentaria*, CAG XVIII.1, 1900, 114.9–11, qui déclare que notre traité passait pour hypomnématique jusqu'à ce qu'Ammonius le commentât.

10. Voir, entre autres, Ammonius, 186.26; 190.5; 191.17.

11. Cf. *infra*, 82.

l'exposé à la consécution des propositions—et la conséquence en sera que l'essentiel du commentaire d'Ammonius sur ces pages se construit sur les deux seuls mots d'Aristote qui peuvent paraître désigner une consécution, ce qui introduit de nouvelles disproportions dans le traitement relatif des lemmes.

Ce début de chapitre, pour Ammonius, s'organise dès lors en deux temps, autour de deux types de consécutons:

—19 b 19–20 a 16: où, à partir de κατὰ τὸ στοιχοῦν en 19 b 23–24, compris comme un équivalent de κατ' ἀκολουθίαν, on étudie un premier type de consécution, qui traite des propositions par couples d'affirmative et de négative, selon une interprétation que l'on montrera être vraisemblablement de Syrianus.

—20 a 20–20 b 13: où, à partir d'ἀκολουθεῖν en 20 a 20, un second type de consécution, qui s'établit entre des propositions isolées, est évoqué—et ce sont les canons de Proclus.

Avant d'aborder l'examen de ces canons et de leur importance pour le commentateur, on précisera deux points de méthode:

Premièrement, il ne sera ici que très peu question d'Aristote pour lui-même: on ne cherche pas à découvrir un Aristote "véritable" derrière des distorsions imposées par le commentateur, mais on tentera tout simplement de voir comment, en adoptant un type d'explication du texte du *De interpretatione*, en l'occurrence ces fameux canons, Ammonius a rencontré un certain nombre de problèmes qu'il s'est efforcé de résoudre, et d'apprécier ainsi l'importance de ce traitement pour la compréhension ultérieure du traité.

En second lieu, on considérera comme raisonnablement acquis par les recherches récentes de J. Shiel¹² que le commentaire de Boèce sur le *De interpretatione* est indépendant de celui d'Ammonius.

I. LES CANONS DE PROCLUS

1. Le point de départ

Les canons de Proclus apparaissent dans le commentaire d'Ammonius à propos des lignes 20 a 20–23. Le lemme d'Aristote commenté est le suivant:

Et ces dernières se font suite: à *Tout homme est non juste, Nul homme n'est juste* et, à *Quelque homme est juste, c'est l'opposée, qui dit que Non tout homme est non juste*—il faut en effet qu'il y en ait quelqu'un.¹³

12. Cf. J. Shiel, "Boethius' Commentaries on Aristotle," dans R. Sorabji, éd., *Aristotle Transformed: The Ancient Commentators and their Influence* (Londres, 1990) 349–72.

13. Aristote, *De int.* 10, 20 a 20–23: 'Ακολουθοῦσι δὲ αὐταί, τῆ μὲν πᾶς ἐστὶν ἄνθρωπος οὐ δίκαιος ἢ οὐδεὶς ἐστὶν ἄνθρωπος δίκαιος, τῆ δὲ ἐστι τις ἄνθρωπος δίκαιος ἢ ἀντικειμένη ὅτι οὐ πᾶς ἐστὶν ἄνθρωπος οὐ δίκαιος: ἀνάγκη γὰρ εἶναι τινα.

A nos yeux, ce lemme se singularise avant tout par son insignifiance: il comporte tout simplement l'assertion d'une consécution, suivie de deux exemples. D'autre part, il semble bien, pour Aristote du moins, s'inscrire dans la suite d'un développement antérieur puisqu'il est introduit par αὐται δέ. Cependant, pour Ammonius, l'emploi du verbe ἀκολουθεῖν par Aristote suffit pour considérer que ces lignes introduisent un tournant crucial et un nouveau départ dans l'analyse des propositions à trois éléments:

Au début de la théorie des propositions formées d'un troisième élément surprédiqué, on nous a enseigné comment leurs contradictions, prises en bloc, se comportent dans leur agencement et dans leur consécution respectifs et on comparait leurs membres les uns aux autres, l'affirmative simple universelle avec la négative métathétique particulière comme lui faisant suite et possédant plus d'extension qu'elle, et l'affirmative métathétique universelle avec la négative simple comme se comportant à son égard de la même manière. A présent, Aristote nous transmet les propositions qui possèdent la même quantité, mais se font suite l'une à l'autre, non plus en comparant les contradictions l'une à l'autre en bloc, mais, comme il a été dit, en se contentant d'observer la concordance d'une seule et unique proposition avec une proposition unique.¹⁴

On reconnaît ici la structure d'ensemble, en deux temps, qu'Ammonius applique au passage commenté. Notre auteur paraphrase alors brièvement le texte d'Aristote, avant d'effectuer la remarque suivante:

Aristote pour sa part, donc, s'est contenté de nous exposer des exemples de quelques propositions qui se suivent l'une l'autre, puis a abandonné la théorie, mais notre maître et bienfaiteur transmettait des canons tout à fait techniques, qui permettent de trouver la consécutive pour toute proposition soumise.¹⁵

On peut penser que c'étaient précisément les caractéristiques qu'évoque ici Ammonius (remarques éparées, accompagnées d'exemples qui ne sont guère expliqués ou justifiés, absence en tout cas d'une théorie systématique

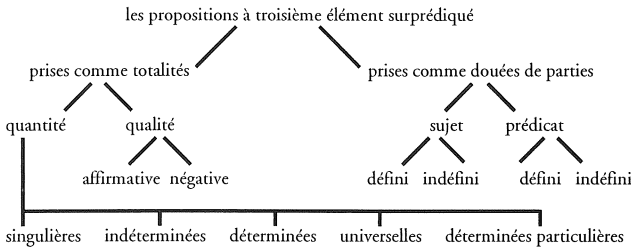
14. Ammonius, 181.12–21: Κατ' ἀρχὰς μὲν τῆς θεωρίας τῶν ἐκ τρίτου προσκατηγορουμένων προτάσεων ἐδιδασκόμεθα ὅπως ἔχουσιν αἱ ὅλαι αὐτῶν ἀντιφάσεις τῆς πρὸς ἀλλήλας τάξεως τε καὶ ἀκολουθίας καὶ παρεβάλλετο τὰ μόρια αὐτῶν πρὸς ἄλληλα, ἡ μὲν καθόλου ἀπλή κατάφασις πρὸς τὴν ἐπὶ μέρους ἐκ μεταθέσεως ἀπόφασις ὡς ἐπομένην καὶ ἐπὶ πλεόν αὐτῆς οὖσαν, ἡ δὲ καθόλου ἐκ μεταθέσεως κατάφασις πρὸς τὴν ἀπλήν ἀπόφασις ὡς τὸν αὐτὸν τρόπον ἔχουσιν πρὸς αὐτήν· νῦν δὲ παραδίδωσιν ἡμῖν ὁ Ἀριστοτέλης τὰς ποσὸν μὲν τὸ αὐτὸ ἐχούσας προτάσεις ἐπομένας μέντοι ἀλλήλαις, οὐκέτι ὅλην ἀντίφασιν πρὸς ὅλην παραβάλλων, ἀλλ', ὡσπερ εἴρηται, μίᾳ μόνῃς προτάσεως πρὸς μίαν πρότασιν τὴν συμφωνίαν θεωρῶν.

15. Ammonius, 181.28–32: ὁ μὲν οὖν Ἀριστοτέλης παραδείγματα μόνα παραθέμενος ἡμῖν τινων ἀκολουθουσῶν ἀλλήλαις προτάσεων ἀπηλλάγη τοῦ θεωρήματος, ὁ δὲ γε ἡμέτερος καθηγεμὼν καὶ εὐεργέτης κανόνας ἡμῖν πάνυ τεχνικοὺς παρεδίδου, καθ' οὓς οἷόν τε πάσῃ τῇ προτεθείσῃ προτάσει τὴν ἀκολουθοῦσαν εὐρεῖν.

de la nouvelle consécution) qui fondaient la position de ces τινες qui avaient choisi de considérer le *De interpretatione* comme une collection de notes personnelles. Mais heureusement—pour Ammonius—Proclus était intervenu et avait formulé des règles admirables permettant de retrouver un traitement systématique et universel de la consécution. Après ces quelques paragraphes, Ammonius peut donc substituer Proclus à Aristote, et c'est le philosophe néoplatonicien qu'il commente et justifie désormais.

2. Formulation des canons

Avant d'énoncer la formule de consécution, Proclus commençait, nous dit Ammonius, par diviser les différentes formes de propositions à trois éléments selon deux, puis quatre traits principaux. En effet, ces propositions peuvent être envisagées, ou bien dans leur totalité, ou bien dans leurs parties. Comme douées de parties, elles ont un sujet, fini (*l'homme*) ou indéfini (*le non homme*), et un prédicat, également fini (*juste*) ou indéfini (*non juste*). Prises dans leur totalité, elles possèdent une qualité, affirmative ou négative, et une quantité (singulière, indéterminée, déterminée universelle, déterminée particulière).



Cette division en quatre aspects effectuée, la règle de consécution à proprement parler peut être énoncée:

Cela étant, il prescrivait d'observer, face à la proposition soumise dont nous voulons trouver la consécutive, la manière dont elle se comporte sur chacun de ces points et de déclarer que celle qui la suit est celle qui lui est semblable du point de vue du terme sujet et de la quantité et diffère sur les deux autres points.¹⁶

16. Ammonius, 182.11–16: τούτων οὕτως ἐχόντων ἀποβλέπειν παρεκελεύετο πρὸς τὴν προτεθειῶσαν πρότασιν, ἢ βουλόμεθα τὴν ἀκολουθοῦσαν εὑρεῖν, πῶς ἔχει καθ' ἕκαστον τούτων, καὶ ἀποφαίνεσθαι τὴν ἐπομένῃν αὐτῇ ταύτῃ εἶναι τὴν κατὰ μὲν τὸν ὑποκειμένον ὄρον καὶ κατὰ τὸ ποσὸν ὁμοίως αὐτῇ ἔχουσαν κατὰ δὲ τὰ λοιπὰ ἄμφο διαφόρως.

L'énoncé de la règle est alors assorti d'un exemple. Prenons la proposition *Tout homme est juste*, qui est une proposition affirmative (qualité), universelle (quantité), à sujet et à prédicat définis. En maintenant la quantité et le sujet, et en inversant la qualité et le prédicat on obtient la négative universelle, à sujet défini et prédicat indéfini (ou métathétique selon l'appellation traditionnellement attribuée à Théophraste)¹⁷ *Nul homme n'est non juste*—et réciproquement, car les deux propositions ainsi obtenues sont équipollentes (ισοδυναμοῦσαι), même si Ammonius se garde bien de le préciser ici, pour des raisons que nous verrons par la suite.

Cette règle posée, Ammonius peut alors déclarer avec satisfaction:

Et pour toute autre proposition, qu'elle ait un sujet défini ou indéfini, tu en trouveras également la consécutive de la même manière. En effet, ces canons serviront aussi pour ce qu'Aristote va dire aussitôt après sur la consécution des propositions formées à partir d'un sujet indéfini.¹⁸

En effet, l'utilité de ces canons est double: non seulement ils confèrent au propos d'Aristote une scientificité plus manifeste, mais ils permettent également à l'exégète d'établir une continuité avec la suite du texte d'Aristote—et, de fait, c'est en se référant à ces lois de Proclus qu'il va pouvoir expliquer toute la suite de ce passage délicat (jusqu'en 20 a 40) et en affirmer la συνέχεια.

3. Premier examen et bilan d'Ammonius

Cela étant, Ammonius revient cependant, dans un troisième temps, sur ces canons pour en étudier la pertinence eu égard au texte d'Aristote et aux trois types de propositions qu'ils concernent. Pour les propositions déterminées, les canons ne présentent pas de problèmes et rejoignent le discours du Stagirite:

Dans le cas des déterminées, par conséquent, il se trouve que non seulement les négatives suivent les affirmatives mais que les affirmatives suivent aussi les négatives, ce qu'il a montré lui-même, aussi bien, en ajoutant *il faut en effet qu'il y en ait quelqu'un* après avoir présenté la négative particulière.¹⁹

17. Voir Ammonius, 161.27–32 (qui propose deux explications pour cette appellation); W. Fortenbaugh et al., *Theophrastus of Eresus. Sources for his Life, Writings, Thought and Influence, Part One*, *Philosophia Antiqua* LIV.1 (Leiden/Köln/NY, 1992) 148–53 (figs 87A–E).

18. Ammonius, 182.26–30: Τὸν αὐτὸν δὲ τρόπον καὶ πάση ἄλλῃ προτάσει εἴτε ὀρισμένον εἴτε ἀόριστον ἐχούση τὸν ὑποκείμενον τὴν ἀκολουθοῦσαν εὐρήσεις συμβαλοῦνται γὰρ ἡμῖν οἱ κανόνες οὗτοι καὶ πρὸς τὰ ἐφεξῆς ῥηθησόμενα παρὰ τοῦ Ἀριστοτέλους περὶ τῆς ἀκολουθίας τῶν ἐξ ἀόριστου τοῦ ὑποκειμένου προτάσεων.

19. Ammonius, 182.30–33: ἐπὶ μὲν οὖν τῶν προσδιορισμένων οὐ μόνον ταῖς καταφ-

D'autre part, Ammonius omet de mentionner les singulières, qui ne retiennent guère son intérêt. Restent alors les indéterminées (*L'homme est juste*), dont Ammonius constate qu'elles sont seules à faire exception:

En revanche, dans le cas des indéterminées, si, dans le meilleur des cas, les négatives suivent les affirmatives, les négatives ne suivront pas nécessairement les affirmatives. Et cela est normal car, dans leur cas, le fait que les sujets soient indéfinis fait qu'il est permis d'ajuster également la proposition négative à quelque chose d'autre que le signifié du sujet, [en disant] par exemple *Le chien n'est pas homme juste*—alors que, dans le cas des déterminées, dont Aristote a justement tiré ses exemples, cela ne peut se produire, car nous ne conserverons plus la détermination de la proposition et nous coordonnerons le déterminant au prédicat, en disant par exemple *Le chien est nul homme juste*.²⁰

Les indéterminées représentent donc *a priori* un cas aberrant qui menacent l'universalité à laquelle prétendaient les canons de Proclus et qui faisaient tout leur intérêt aux yeux d'Ammonius. Le commentateur se contente toutefois de mentionner ici l'exception en passant. Cela ne signifie pas, cependant, qu'Ammonius ne prenne pas au sérieux le problème que posent ces propositions. Bien au contraire, elles alimenteront l'essentiel de la seconde objection qui va suivre, et de sa réfutation. Toutefois, son propos est pour l'instant avant tout de montrer que les règles établies par Proclus correspondent bien au texte d'Aristote—et l'exception que représentent les indéterminées sert même son objectif à cet égard, puisqu'elle lui permet d'en arguer, *a silentio* et par contrecoup, que les exemples d'Aristote, en les omettant, n'étaient pas si rhapsodiques et arbitraires qu'ils semblaient l'être. Au terme de l'examen, les canons reçoivent donc bien leur caution aristotélicienne, et Ammonius peut alors se consacrer à l'exposé, puis à la réfutation des objections qui leur ont été adressées.

Avant d'aborder ces objections, cependant, et d'y retrouver les indéterminées, il importe de bien comprendre la raison pour laquelle ces propositions indéterminées posent un problème, et pourquoi il importera

ασεσιν ἔπεσθαι συμβαίνει τὰς ἀποφάσεις ἀλλὰ καὶ ταῖς ἀποφάσει τὰς καταφάσεις, ὅπερ καὶ αὐτὸς ἐδήλωσε μετὰ τὸ παραθέσθαι τὴν μερικὴν ἀπόφασιν ἐπαγαγῶν τὸ ἀνάγκη γὰρ εἶναι τινα.

20. Ammonius, 182.33–183.8: εἴπερ δὲ ἄρα, ἐπὶ τῶν ἀπροσδιοριστῶν ταῖς μὲν καταφάσεσιν ἔψονται αἱ ἀποφάσεις, ταῖς δὲ ἀποφάσεσιν οὐ πάντως αἱ καταφάσεις, καὶ τοῦτο εἰκότως· ἐπὶ τούτων μὲν γὰρ διὰ τὸ ἀόριστον τῶν ὑποκειμένων καὶ ἐπ' ἄλλου τινὸς παρὰ τὸ σημαίνονμενον ὑπὸ τοῦ ὑποκειμένου τὴν ἀποφατικὴν ἐγχωρεῖ πρότασιν ἀρμόττειν, οἷον ὁ κύων οὐκ ἔστι δίκαιος ἄνθρωπος, ἐπὶ δὲ τῶν προσδιορισμένων, ἐξ ὧν καὶ τὰ παραδείγματα παρέλαβεν ὁ Ἀριστοτέλης, οὐκέτι τοῦτο γίνεσθαι δυνατόν, ἐπεὶ οὐκέτι φυλάξομεν τὴν πρότασιν προσδιορισμένην, ἀλλὰ καὶ τῷ κατηγορουμένῳ συντάξομεν τὸν προσδιορισμόν, οἷον ὅταν εἴπωμεν ὁ κύων οὐδεὶς ἄνθρωπος δίκαιός ἐστιν.

tant à Ammonius d'y revenir avec tant de détails par la suite. Ce qui est dit ici, en effet, c'est que la proposition *L'homme est juste* (ἄνθρωπος ἐστι δίκαιος) peut également être comprise comme *est homme juste* (ce qui ne pose pas la moindre difficulté en grec, mais ne laisse pas de surprendre), et que, dans ce cas, la consécution posée par Proclus n'est plus réversible—bref, que l'on peut, dans leur cas, reporter la proposition entière du côté du prédicat. Pour comprendre l'origine de cette interprétation étrange, il est nécessaire d'effectuer un long détour par ce qui a été dit, tout au début de la troisième section, du premier type de consécution des propositions.

II. RETOUR SUR LE PREMIER TYPE DE CONSÉCUTION: L'INTERPRÉTATION DE 19 B 23–24

1. *Le lemme d'Aristote et les considérations introductives*

Il faut en effet revenir au premier lemme d'Aristote étudié par Ammonius dans cette troisième section. D'emblée, en effet, ce sont les propositions indéterminées qui sont retenues pour l'examen:

Et lorsque *est* est surprédiqué à titre de troisième élément, les oppositions se disent désormais en deux façons, je veux dire, par exemple, *L'homme est juste*: je dis que *est*, nom ou verbe, est compris à titre de troisième élément dans l'affirmative.²¹

Suit alors une phrase, que l'on se gardera de traduire pour l'instant: ὧν τὰ μὲν δύο πρὸς τὴν κατάφασιν καὶ ἀπόφασιν ἔξει κατὰ τὸ στοιχοῦν ὡς αἰ στερήσεις, τὰ δὲ δύο οὐ. Et le lemme s'achève alors ainsi:

Et je dis que *est* sera placé, ou bien à côté de *juste*, ou bien à côté de *non juste*, si bien que la négative aussi: cela fera donc quatre. Et nous comprenons le propos à partir de ce qui est écrit en dessous: *L'homme est juste*—sa négation: *L'homme n'est pas juste*, *L'homme est non juste*—sa négation: *L'homme n'est pas non juste*: car *est* et *n'est pas* seront placés ici à côté de *juste* et de *non juste*. Ces choses ont donc été rangées de la manière dite dans les *Analytiques*.²²

21. Aristote, *De int.* 10, 19 b 19–22: "Όταν δὲ τὸ ἐστι τρίτον προσκατηγορηται, ἡδὴ διχῶς λέγονται αἱ ἀντιθέσεις, λέγω δὲ οἷον ἐστι δίκαιος ἄνθρωπος· τὸ ἐστι τρίτον φημι συγκείσθαι ὄνομα ἢ ῥῆμα ἐν τῇ κατάφάσει.

22. Aristote, *De int.* 10, 19 b 24–31: λέγω δὲ ὅτι τὸ ἐστιν ἢ τῷ δικαίῳ προσκείσεται ἢ τῷ οὐ δικαίῳ, ὥστε καὶ ἡ ἀπόφασις· τέτταρα οὖν ἔσται. νοοῦμεν δὲ τὸ λεγόμενον ἐκ τῶν ὑπογεγραμμένων· ἐστι δίκαιος ἄνθρωπος—ἀπόφασις τούτου—οὐκ ἐστι δίκαιος ἄνθρωπος, ἐστιν οὐ δίκαιος ἄνθρωπος—ἀπόφασις τούτου—οὐκ ἐστιν οὐ δίκαιος ἄνθρωπος· τὸ γὰρ ἐστιν ἐνταῦθα καὶ τὸ οὐκ ἐστι τῷ δικαίῳ προσκείσεται καὶ τῷ οὐ δικαίῳ. ταῦτα μὲν οὖν, ὥσπερ ἐν τοῖς Ἀναλυτικοῖς λέγεται, οὕτω τέτακται.

Cela étant, puisque ces phrases d'Aristote ouvrent le troisième τμήμα, Ammonius fait précéder son commentaire d'une brève introduction analogue à celle qui ouvre les sections sur les propositions à deux éléments et sur les modales.

Il s'agit en effet, pour toutes les propositions relevant de cette nouvelle section (et non pour les seules indéterminées), d'en déterminer la dominante (le κῦρος), afin, tout d'abord, de placer correctement la négation pour former les couples de contradictoires et, ensuite, d'en effectuer le décompte complet. Dans ces propositions à troisième élément surprédiqué, c'est bien évidemment le surprédicat qui est le κῦρος—ce qui explique qu'elles soient ainsi dénommées—et l'on sépare de la sorte deux couples de propositions, les simples d'une part (*L'homme est juste—L'homme n'est pas juste*) et les métathétiques (*L'homme est non juste—L'homme n'est pas non juste*). A partir de là, on peut établir que, tous temps, matières et quantités confondus, ces nouvelles propositions sont au nombre de cent quarante quatre.²³

L'origine de cet élément introductif peut être déterminé avec précision. En effet, le principe d'une telle analyse, la détermination du κῦρος, remonte à Porphyre, dont on sait qu'il l'avait appliquée aux propositions à deux éléments.²⁴ D'autre part, le commentaire de Boèce, qui présente le même développement, nous apprend que c'est Syrianos qui avait effectué ce dénombrement pour les propositions à troisième élément surprédiqué.²⁵ On peut donc en conclure qu'Ammonius suit ici un élément du commentaire de Syrianos, qui adaptait à son tour un principe d'analyse porphyrien.

Cela étant, Ammonius a déjà, à la faveur de ce bref paragraphe introductif valable pour tous les types de propositions, commenté subrepticement l'essentiel du lemme d'Aristote sur les indéterminées (à l'exception de quelques petites difficultés textuelles qu'il dissipera rapidement par la suite). Seule subsiste donc la phrase mystérieuse ὃν τὰ μὲν δύο πρὸς τὴν κατάφασιν καὶ ἀπόφασιν ἔξει κατὰ τὸ στοιχοῦν ὡς αἱ στερήσεις, τὰ δὲ δύο οὐ— à laquelle le commentateur va consacrer ses plus longs développements.

23. Ammonius, 159.24–160.32.

24. Cf. Ammonius, 94.29–95.27, qui permet de déduire que les p. 87.8–88.3 étaient également d'inspiration porphyrienne. Cf. A. Smith, *Porphyrius. Fragmenta* (Stuttgart/Leipzig, 1993) frgt 103F, 106–07.

25. Cf. C. Meiser, éd., *Anicii Manlii Severini Boetii commentarii in librum Aristotelis ΠΕΡΙ ΕΡΜΗΝΕΙΑΣ*, t. II (Leipzig, 1880) [ci-après "Boèce"] 321.20–324.24; R. Loredana Cardullo, *Siriano Esegeta di Aristotele. I. Frammenti e Testimonianze dei Commentari all'Organon*, Symbolon 14 (Florence, 1995) F 23, 135–38.

2. La consécration porphyrienne et ses avatars chez Ammonius

A la faveur du double parti pris évoqué plus haut (qui consiste à s'attacher à tout rapprochement avec les *Analytiques* d'une part, et à tout ce qui peut être compris comme évocateur d'une consécration d'autre part, ici κατὰ τὸ στοιχοῦν οὐ ἴον va voir un équivalent de κατ' ἀκολουθίαν), Ammonius va en effet privilégier une interprétation de cette phrase qui établit un système de consécration entre les propositions.

De fait, l'analyse qu'Ammonius adopte alors n'est pas sa création mais il l'emprunte, sans le dire, à un philosophe dont on préservera encore l'anonymat. Elle est en effet impliquée par un tableau dont on peut montrer qu'Ammonius le trouvait déjà inscrit dans le texte d'Aristote lui-même, même s'il ne figure pas dans les manuscrits du *De interpretatione* que nous possédons et a disparu de ceux du commentaire d'Ammonius qu'utilise Busse (ce qui est par ailleurs le cas d'autres schémas dressés par les commentateurs néoplatoniciens).²⁶ Ce tableau peut cependant être reconstitué par les éléments de description qu'Ammonius en donne dans son commentaire:²⁷

ἄνθρωπος ἐστὶ δίκαιος	ἄνθρωπος οὐκ ἔστι δίκαιος
ἄνθρωπος οὐκ ἔστιν ἄδικος	ἄνθρωπος ἐστὶν ἄδικος
ἄνθρωπος οὐκ ἔστιν οὐκ ἄδικος	ἄνθρωπος ἐστὶν οὐ δίκαιος

L'histoire de l'apparition de ce tableau dans le texte d'Aristote peut être davantage précisée si on se reporte au commentaire de Boèce sur le passage. Ce dernier, en effet, se réfère pour l'expliquer au commentaire perdu de Porphyre—et il reproduit alors le tableau en question, mais comme figurant dans ce commentaire, et non dans le texte d'Aristote.²⁸ La conclusion est dès lors aisée: quelqu'un, entre Porphyre et Proclus, avait fait passer le tableau du commentaire dans le texte commenté, inscrivant ainsi l'interprétation porphyrienne dans le passage et la couvrant de l'autorité du Stagirite.

A en croire Boèce, cette interprétation porphyrienne établissait que la phrase mystérieuse décrit un rapport de consécration des propositions, impliqué par leur plus ou moins grande extension, par conséquent un rapport non réversible. Pour ce faire, Porphyre adoptait une lecture de l'indéterminée qui la reversait du côté du prédicat et lui assignait des sujets

26. Cf. S. Diebler, "Edition et interprétation: autour du texte du *De Interpretatione* selon les commentateurs grecs," à paraître dans les Actes du colloque "Le texte de l'*Organon* d'Aristote et ses commentateurs" (Montréal, 1–3 sept. 1996) édités par R. Bodéüs et L.-A. Dorion.

27. Cf. Ammonius, 161.24–27; 163.7–10, 22–24.

28. Boèce, 276.8–292.8.

tels que *l'homme* ou *le cheval*. Les propositions pouvaient dès lors se voir affecter des champs d'extension variables:

affirmative simple*Est homo justus*

Vrai pour l'homme, faux pour le cheval

négative simple*Non est homo justus*

Vrai pour l'homme et pour le cheval

négative privative*Non est homo injustus*

Vrai pour l'homme et pour le cheval

affirmative privative*Est homo injustus*

Vrai pour l'homme, faux pour le cheval

=

=

négative métathétique*Non est homo non justus*

Vrai pour l'homme et pour le cheval

affirmative métathétique*Est homo non justus*

Vrai pour l'homme, faux pour le cheval

Dès lors, en effet, la phrase mystérieuse pouvait se comprendre comme reflétant précisément cette consécution et se paraphraser ainsi: de ces nouvelles propositions, les deux métathétiques seront envers l'affirmative et la négative simple dans un rapport de consécution qui est celui des privatives avec les simples, tandis que le rapport de consécution des simples avec les métathétiques n'est pas celui des privatives avec les métathétiques.

Cette interprétation porphyrienne n'est cependant pas tout à fait celle du philosophe anonyme que suit Ammonius.²⁹ En effet, déclare le commentateur, certains avaient objecté que l'on détruisait ainsi la complétude (τελειότης) de la proposition:

... certains pensent que ces propositions ne demeurent plus complètes en aucune façon, mais qu'elles sont seulement prédiquées lorsque nous disons, par exemple du bois, que les négatives, la privative et la métathétique, sont vraies, mais que l'affirmative simple est fautive.³⁰

L'interprétation suivie par Ammonius se trouve alors amenée à faire plus ou moins droit à une telle critique: sa réponse est en effet que le report du sujet sur le prédicat ne doit ici s'entendre qu' "en puissance" (δυνάμει) et non "en acte" (ἐνεργείᾳ), ce qui ne met pas en danger, selon lui, la τελειότης de la proposition. Ce faisant, il sauve certes les apparences mais donne, *de facto*, raison à l'objection.

29. Cf. Ammonius, 160.33–167.14.

30. Ammonius, 168.14–18: οἰονταί τινες μηδαμῶς τελείας ἔτι μένειν ταύτας τὰς προτάσεις ἀλλὰ κατηγορεῖσθαι μόνον, ἐπειδὰν λέγωμεν, φέρε ἐπὶ ξύλου, τὰς μὲν ἀποφάσεις, τὴν τε στερητικὴν καὶ τὴν ἐκ μεταθέσεως, ἀληθεύειν τὴν δὲ κατάφασιν τὴν ἀπλὴν ψεύδεσθαι

C'est par conséquent à la fois, semble-t-il, pour éviter cette difficulté et pour maintenir le principe de raisonnement porphyrien que le philosophe anonyme paraît avoir pris le parti de maintenir l'ambiguïté, tantôt en renversant la proposition indéterminée toute entière du côté du prédicat et en comprenant *ἄνθρωπος ἐστὶ δίκαιος* comme *est homme juste*, et tantôt en adoptant une lecture "pleine" de la proposition, *L'homme est juste*, et en considérant que le sujet *homme* peut recouvrir aussi bien l'homme juste que l'enfant, qui ne participe pas encore de la justice et de l'injustice, et que l'homme dans l'"état intermédiaire," la *μέση ἕξις* des Stoïciens, c'est-à-dire le cas des fous et cas assimilables qui, tout en étant hommes, ne sont ni justes ni injustes.³¹

affirmative simple

ἔστιν ἄνθρωπος δίκαιος
vrai pour l'homme juste, faux pour
l'enfant, l'"intermédiaire" et la pierre

négative simple

οὐκ ἔστιν ἄνθρωπος δίκαιος
vrai pour l'enfant, l'"intermédiaire" et la
pierre, faux pour le juste

négative privative

οὐκ ἔστιν ἄνθρωπος ἄδικος
vrai pour le juste, l'enfant,
l'"intermédiaire" et la pierre

affirmative privative

ἔστιν ἄνθρωπος ἄδικος
faux pour le juste, pour l'enfant,
l'"intermédiaire" et la pierre

négative métathétique

οὐκ ἔστιν ἄνθρωπος οὐ δίκαιος
vrai pour le juste, faux pour l'enfant et
l'"intermédiaire," vrai pour la pierre

affirmative métathétique

ἔστιν ἄνθρωπος οὐ δίκαιος
vrai pour l'enfant et l'"intermédiaire,"
faux pour le juste et la pierre

Dans le fond, rien n'était changé cependant à la manière de comprendre la phrase d'Aristote en question, mais la perspective double permettait d'ajouter une consécution supplémentaire entre les privatives et les métathétiques, considérées comme équipollentes par Porphyre.

Après avoir exposé de la sorte cette interprétation de la phrase mystérieuse, Ammonius en présente une seconde, qu'il attribue aux "exégètes les plus exacts" et qui critique la première interprétation comme nous contraignant à "pratiquer la divination (*ἀπομαντεύεσθαι*) sur la pensée d'Aristote."³²

31. Sur cet état "intermédiaire," cf. C. Kalbfleisch, *Simplicii in Aristotelis Categoriae commentarium*, CAG VIII (Berlin, 1907) 402.22–26: "Dans les ivresses, les mélancolies, les léthargies et consommations de drogues, les Stoïciens concèdent qu'il se produit également, avec celle de l'état rationnel dans son ensemble, une perte de la vertu elle-même, sans que le vice vienne prendre sa place: elle relâche de sa fermeté et passe à l'état que les Anciens appellent 'intermédiaire.' [= SVF III.238, 57]. Assez ironiquement, ce sens technique de l'expression se perdra ultérieurement chez les commentateurs arabes qui l'appliqueront, dans ce contexte, à l'homme "normal," alternativement juste et injuste.

32. Cf. Ammonius, 167.15–168.6.

Contre ces défauts, la seconde exégèse propose une interprétation formelle de la phrase en question et *πρὸς τὴν κατάφασιν καὶ ἀπόφασιν* est compris comme désignant la manière dont on caractérise les propositions affirmatives et négatives: comme les privatives, les métathétiques seront désignées par une expression composée (*κατὰ τὸ στοιχοῦν*) et qualifiées d' "affirmatives métathétiques" ou de "négatives métathétiques," tandis que les simples pourront être dites "affirmatives" ou "négatives" sans autre précision supplémentaire.

Contre cette interprétation, Ammonius fait valoir qu'elle ne tient aucun compte de la référence aux *Analytiques* effectuée par Aristote et la congédie donc, en lui retournant le reproche de pratiquer la divination sur la pensée du philosophe.

L'auteur de cette seconde interprétation peut être identifié plus précisément. D'une part, en effet, il est postérieur à l'interprétation porphyrienne, qu'il connaît et critique. D'autre part, il formule son objection à une époque où le tableau de Porphyre n'a pas encore été transféré dans le corps du texte aristotélicien, car c'eût alors été s'opposer de front au texte du Stagirite et à son autorité. On peut en conclure, en revanche, que c'est le philosophe anonyme qui, réhabilitant l'interprétation porphyrienne en la retouchant et soucieux de la défendre contre la remise en cause que lui imposait la seconde interprétation, qui a effectué la transposition du tableau. Au surplus, le commentaire de Boèce présente également à cet endroit une seconde interprétation, qui repose elle aussi sur une analyse formelle similaire de l'expression mais diffère de celle qu'évoque Ammonius et qu'il attribue à Alexandre, avant de la répudier en des termes très voisins.³³ On peut donc en déduire a) que l'on a affaire à un philosophe qui, venant après Porphyre mais avant son réhabilitateur anonyme, critiquait cette interprétation en reprenant et en modifiant légèrement celle d'Alexandre, et b) qu'Ammonius a emprunté l'ensemble, savoir la première interprétation (porphyrienne retouchée) et la seconde, accompagnée de sa réfutation, au philosophe anonyme dont il suit l'exégèse.

On comprend dès lors l'intérêt qu'il y avait pour un commentateur à suivre cette première interprétation. D'une part, en effet, elle permettait d'ancrer le texte sur les *Premiers Analytiques*. D'autre part, elle couvrait également l'explication des lemmes suivants, étant considérée comme valable, non seulement pour les indéterminées, mais également pour les propositions déterminées, pour lesquelles le tableau de consécution est alors le suivant:

33. Boèce, 292.8–293.21.

affirmative simple*Tout homme est juste*

Vrai pour l'homme juste, faux pour l'enfant et pour l' "état intermédiaire," faux pour l'injuste

négative simple*Non tout homme est juste*

Faux pour l'homme juste, vrai pour l'enfant et pour l' "état intermédiaire," vrai pour l'injuste

négative privative*Non tout homme est injuste*

Vrai pour l'homme juste, l'enfant et l' "état intermédiaire," faux pour l'injuste

affirmative privative*Tout homme est injuste*

Faux pour l'homme juste, faux pour l'enfant et pour l' "état intermédiaire," vrai pour l'injuste

négative métathétique*Non tout homme est non juste*

Vrai pour l'homme juste, faux pour l'enfant et l' "état intermédiaire," faux pour l'injuste

affirmative métathétique*Tout homme est non juste*

Faux pour l'homme juste, vrai pour l'enfant et l' "état intermédiaire," vrai pour l'injuste

Dès lors, Ammonius peut stabiliser tout le début de la troisième section autour du système de consécution mis en place par le philosophe anonyme et lui conférer la *συνέχεια* requise, jusqu'au moment où le commentaire aborde les canons de Proclus et le nouveau mode de consécution.

Peut-on alors envisager d'identifier ce philosophe anonyme, qui est antérieur à Proclus et postérieur à cet autre anonyme qui critiquait Porphyre et que je propose d'appeler Jamblique—non pas que cela puisse être établi avec une quelconque certitude, mais parce que cela permet de situer cette critique à la date la plus haute possible. Il me semble que l'on peut considérer avec vraisemblance que ce philosophe est Syrianos.

Plusieurs éléments peuvent conforter cette hypothèse:

a) D'une part, en effet, cette interprétation est accompagnée d'une modification apportée au texte du *De interpretatione*, l'insertion du fameux tableau. Or, on peut montrer qu'au moment où Ammonius écrit son commentaire, Syrianos est la dernière personne à avoir touché au texte d'Aristote. En effet, les différentes variantes textuelles présentées et discutées par Ammonius proviennent toutes, sauf une, du commentaire de Porphyre. L'exception est le cas d'une variante discutée par Alexandre, qui figure dans le cinquième *τμήμα*,³⁴ dont on sait que Porphyre ne l'avait pas commenté³⁵ et pour lequel Ammonius déclare reprendre, parfois mot à mot (*ἐπ' αὐτῶν τῶν λέξεων*), le commentaire de Syrianos.³⁶ Ces deux modifications, l'étude de la variante de la cinquième section et l'insertion du tableau, pourraient donc bien être rapprochées l'une de l'autre et replacées dans le contexte de

34. Cf. Ammonius, 267.26–31.

35. Cf. Ammonius, 252.8–10.

36. Cf. Ammonius, 254.30–31.

l'activité philologique d'établissement des textes pour laquelle on a des traces par ailleurs dans l'école néoplatonicienne d'Athènes au début du cinquième siècle.

b) D'autre part, cette interprétation fait immédiatement suite à la considération introductive évoquée plus haut,³⁷ où Ammonius emprunte pour le décompte des propositions un élément du commentaire de Syrianos, dont le raisonnement se fondait à son tour sur un principe établi par Porphyre—ce qui est précisément la démarche adoptée ici.

c) Enfin, si on considère d'une part que cet élément introductif à la troisième section provient de Syrianos et, d'autre part, que Syrianos avait commenté la quatrième section comme un élément distinct de ce qui le précédait, force est de conclure que, même si l'on a pas de trace d'une intervention du philosophe athénien sur la quatrième partie (encore que le commentaire d'Ammonius présente une introduction du même type),³⁸ Syrianos adoptait déjà une division du *De interpretatione* en cinq temps répartis selon des σκοποί partiels identiques, et que par conséquent le problème de la continuité de la troisième partie eu égard à son σκοπός" pouvait déjà se poser à lui—ce qui permettrait de comprendre la réhabilitation de l'interprétation porphyrienne, plus stabilisatrice, pour le début du chapitre. Proclus n'aurait donc que tenté d'étendre l'idée de la consécution aux lemmes suivants.

Ces éléments, toutefois, ne constituent pas une preuve et dessinent seulement le contour d'une attribution vraisemblable, à envisager avec prudence.

3. Les réserves d'Ammonius:

Revenons alors à Ammonius et constatons qu'en présentant cette interprétation porphyrienne retouchée, le commentateur ne l'admet malgré tout qu'avec un certain nombre de réserves et comme à contre-cœur.

D'une part, en effet, il se refuse toujours à admettre, on l'a vu, que l'on reporte la proposition vers le prédicat autrement qu'en puissance, même si, dans les faits, il recourt indifféremment aux deux lectures—ce que l'ambiguïté du grec lui permet de faire assez aisément.

D'autre part, et même si Ammonius ne le précise pas—mais il semble avoir toutefois reconnu le danger—, l'étude des consécutives sur la lecture pleine présentait l'inconvénient majeur de fractionner le sujet *homme* et de le grever d'homonymie: pour un même nom *homme*, l'enfant, le fou et l'adulte ne peuvent ressortir à la même définition d'*animal rationnel mortel* (l'enfant n'étant pas encore rationnel et le fou ne l'étant pas du tout).

37. Cf. *supra*, 81.

38. Cf. Ammonius, 218.3–219.23.

Troisièmement, Ammonius constate que, même en puissance, le renversement de la proposition ainsi effectué ne peut être accompli que dans le cas des indéterminées. Appliqué aux singulières, il produit des absurdités, telles que *Socrate est Théétète juste*, et, dans le cas des déterminées, on obtient des propositions comme *Le bois n'est pas tout homme juste*—ce qui va contre la prescription d'Aristote réclamant que le déterminant (tout, nul, etc.) ne figure que devant le sujet de la proposition.³⁹

Enfin, le commentateur remarque⁴⁰ que, même si la consécution ainsi définie peut convenir à certaines propositions déterminées, en tenant compte d'une lecture pleine, aucune consécution de ce type ne peut être établie entre les deux autres déterminées, savoir l'affirmative particulière et la négative universelle:

affirmative simple

Quelque homme est juste

négative simple

Nul homme n'est juste

pas de consécution possible

négative privative

Nul homme n'est injuste

affirmative privative

Quelque homme est injuste

négative métathétique

Nul homme n'est non juste

affirmative métathétique

Quelque homme est non juste

En effet, on ne peut pas dire que le fait que nul homme ne soit injuste entraîne que quelque homme soit juste (pour le cas où tous seraient dans l'état intermédiaire), ni que le fait que quelque homme soit juste implique que nul ne soit injuste (ne serait-ce que parce qu'il existe des hommes injustes).

Pour ces raisons, par conséquent, la consécution porphyrienne retouchée se perd peu à peu dans les sables au fur et à mesure du commentaire d'Ammonius sur ces pages et s'estompe progressivement. On comprend aussi beaucoup mieux pourquoi le commentateur, passé un certain point, a ressenti le besoin d'introduire un nouveau système de consécution, qui fût cette fois clairement valable pour toutes les propositions, et de recourir alors aux canons de Proclus.

Cependant, cette nouvelle consécution était d'équipollence, c'est-à-dire réversible, ce qui impliquait, dans le cas des indéterminées, une contradiction entre le premier mode de consécution qui voulait que la simple *L'homme est juste* eût moins d'extension que la métathétique *L'homme n'est pas non juste*, tandis que pour Proclus ces deux propositions s'équivalent. La cohérence

39. Cf. Ammonius, 169.5–24.

40. Cf. Ammonius, 173.23–174.2.

du commentaire était ainsi sérieusement mise en cause et, au-delà, la continuité du raisonnement qu'il entend démontrer pour cette section. Il semblait dès lors difficile de maintenir dans leur intégralité à la fois l'interprétation de "Syrianos" et la validité universelle des canons de Proclus.

III. LES OBJECTIONS ADRESSÉES AUX CANONS DE PROCLUS ET LEUR RÉFUTATION PAR AMMONIUS

Après ce détour par le commentaire du début de la section, nous pouvons désormais revenir aux canons de Proclus. On avait vu qu'Ammonius avait paru, dans un premier temps, reconnaître et admettre l'infraction que représentent les indéterminées. Il y revient cependant dans la réponse à la seconde de deux objections qu'il évoque et réfute en détail.

1. La première objection

La première objection,⁴¹ en effet, ne porte pas directement sur le traitement des indéterminées et ne nous retiendra donc pas longtemps. Le problème qu'elle soulève est le suivant: à adopter les consécutives que définissent ces canons, on se trouve amené à convertir une proposition telle que *Nul bouc-cerf n'est juste* en *Tout bouc-cerf est non juste*, et ainsi à prêter l'être à des non êtres. C'est donc, on le voit, une objection de nature plutôt ontologique.

Ammonius la réfute soigneusement par un arsenal d'arguments qui établissent, a) qu'une telle objection ne combat pas seulement les canons de Proclus, mais également plusieurs passages d'Aristote qui posent une telle consécution (argument d'autorité); b) qu'elle s'oppose aux notions communes et au principe du partage du vrai et du faux entre l'affirmative et la négative; c) qu'il faut distinguer entre prédication essentielle de l'être, et prédication accidentelle, dans le cas du surprédictat; et d) que même le non-être absolu peut être dit être en quelque façon (argument *a fortiori*). Ces réponses ne nous concernent guère ici, sinon pour noter qu'Ammonius évoque alors pour argument le fait que des prédicats indéfinis comme *non juste* peuvent être appliqués à des sujets qui ne sont pas de nature à en participer, l'enfant et l'"état intermédiaire"—et par conséquent au bouc-cerf lui-même—, un argument qui nous replace dans le débat sur la consécution porphyrienne retouchée des indéterminées.

2. La seconde objection

Ce n'est donc que dans un deuxième temps qu'Ammonius revient au problème de l'exception des indéterminées devant les canons de Proclus. Le commentateur en envisage tout d'abord une première formulation:

41. Cf. Ammonius, 183.17–185.7.

Si, en partant du fait que l'affirmative indéterminée indéfinie ne peut se convertir à la façon de la négative simple, ni l'affirmative simple à la façon de la négative indéfinie, on pensait qu'il en énonce que leur valeur est différente, il aurait été plus juste de le soupçonner en partant de la différence dans la qualité des propositions: en effet, comment une négative pourrait-elle jamais être indiscernablement identique à une affirmative? Non, nul ne voudrait établir cela, et il n'est pas raisonnable que leurs conversions soient similaires à cause du fait qu'elles se vérifient des mêmes choses.⁴²

Comme on le voit, Ammonius répond à la critique en la déplaçant vers la qualité (affirmative ou négative) des propositions. Sous cette forme en effet, l'objection s'appuyait sur l'exception des indéterminées pour mettre en cause de la possibilité de transformer une négative en une affirmative comme lui étant pleinement équivalente, ce qu'imposent les canons de Proclus. Ici encore, Ammonius se voit amené à faire droit à l'objection, tout en la déplaçant, et il reconnaît qu'affirmative et négative ne peuvent s'équivaloir pleinement. Le risque qui pourrait sembler se présenter en effet est que les canons de Proclus n'ébranlent le *dictum de omni et nullo* qui fonde les *Analytiques*. On sait en effet qu'on peut convertir la négative universelle *Nulle pierre n'est animal* en *Nul animal n'est pierre* mais on ne peut en faire de même pour l'affirmative universelle et considérer que *Tout homme est animal* peut être converti en *Tout animal est homme*. Des consécutives effectuées avec les canons de Proclus ne peuvent cependant en aucun cas remettre ce principe en cause et l'objection ne sert à terme à Ammonius qu'à rattacher plus solidement encore les dits canons à la théorie des *Analytiques*.

Ammonius aborde ensuite une seconde formulation de l'objection, qui aborde désormais de face la cohérence des deux modes de consécutives:

Et si l'on avance ce qui a été dit au début de cette troisième section à propos de la consécution des propositions, simples, métathétiques et enfin privatives, là où nous montrions que la négative simple *ἄνθρωπος δίκαιος οὐκ ἔστιν* a plus d'extension que l'affirmative indéfinie *ἄνθρωπος οὐ δίκαιός ἐστιν*, que l'on prenne garde que nous n'énoncions pas alors que c'est la négation du prédicat défini en elle-même qui a plus d'extension que l'affirmation de l'indéfini, *δίκαιος οὐκ ἔστιν*, par exemple, par rapport à *οὐ δίκαιός ἐστιν* (car cela est faux), mais que nous prenions les propositions entières comme prédicats, quand nous déclarions que la négative en question a plus d'extension que l'affirmative, parce que la négative se vérifie même des choses qui ne sont pas du tout des hommes, en énonçant, par exemple de *le chien* qu'il *n'est pas homme*

42. Cf. Ammonius, 185.8–14: Εἰ δὲ ἀπὸ τοῦ μὴ δύνασθαι τὴν ἀόριστον κατάφασιν τοῦτον τὸν τρόπον ἀντιστρέφειν ὄνπερ ἡ ἀπλή ἀπόφασις μηδὲ τὴν ἀπλήν κατάφασιν ὄνπερ ἡ ἀόριστος ἀπόφασις διάφορον αὐτῶν τὴν δύναμιν ἀποφαίνειν ὑπολαμβάνοι, δικαιοτέρον ἂν τοῦτο αὐτόθεν ὑπόπτειυσεν ἐκ τοῦ διάφορον εἶναι τῶν προτάσεων τὸ ποιόν· πῶς γὰρ ἂν ποτε ἀπαραλλάκτως ἡ αὐτὴ γίνοιτο ἀπόφασις καταφάσει; ἀλλ' οὔτε τοῦτο ἀξιῶσειεν ἂν τις οὔτε τὰς ἀντιστροφὰς αὐτῶν εὐλογον ὁμοίας εἶναι διὰ τὸ ἐπὶ τῶν αὐτῶν ἀληθεύειν.

juste, alors que l'affirmative est fautive, non parce qu'elle en prédique *non juste*, mais parce qu'elle énonce que les choses autres que l'homme sont des hommes non justes.⁴³

De la sorte, Ammonius, dans son souci de préserver l'universalité des canons de Proclus, se trouve contraint d'admettre explicitement ce qu'il se refusait auparavant à reconnaître autrement qu' "en puissance," à savoir que l'on avait bien, auparavant, reporté la proposition entière du côté du prédicat. La solution d'Ammonius consiste donc tout simplement à entériner la disparité du traitement et à la reporter sur un changement de point de vue, la proposition étant traitée comme prédicat dans le début de la section, puis comme pleine (τελείος) dans les canons de Proclus. Par conséquent, l'exception apparente que posaient ces propositions *a priori* est levée, et l'universalité des canons réaffirmée. Ammonius peut alors conclure, non sans une certaine mauvaise foi:

Qu'il soit donc fait faveur de ces considérations au souci d'épargner ceux qui se laissent pervertir par leur nature bâtarde, car le propos semblera s'attarder de manière non nécessaire sur quelques embarras ridicules à ceux qui peuvent être attentifs si peu que ce soit.

Ces points établis, il est clair que les dits canons marcheront aussi dans le cas des propositions indéterminées, pour peu que nous ne prenions pas les propositions entières pour prédicats, mais que nous ne nous préoccupions que de la relation des prédicats avec les termes qui y sont sujets⁴⁴

La solution qui a été ainsi établie par Ammonius relève bien sûr plus du ravaudage que d'autre chose (et l'intérêt de son commentaire réside précisément ici dans la maladresse avec laquelle il laisse apparaître les raccords,

43. Ammonius, 185.26–186.3: εἰ δὲ προφέρει τὰ κατ' ἀρχὰς τοῦ τρίτου τμήματος εἰρημένα περὶ τῆς ἀκολουθίας τῶν τε ἀπλῶν προτάσεων καὶ τῶν ἐκ μεταθέσεως καὶ ἔτι τῶν στερητικῶν, ἐν οἷς ἐδείκνυμεν τῆς ἀνθρώπου οὐ δικαίος ἔστιν ἀορίστου καταφάσεως ἐπὶ πλεόν οὖσαν τὴν ἀνθρώπου δίκαιος οὐκ ἔστιν ἀπλήν ἀπόφασιν, ἐφιστανέτω ὅτι οὐκ αὐτὴν καθ' αὐτὴν τὴν τοῦ ὀρισμένου κατηγορουμένου ἀπόφασιν ἀπεφαίνομεν ἐπὶ πλεόν οὖσαν τῆς τοῦ ἀορίστου καταφάσεως, οἷον τὸ δίκαιος οὐκ ἔστι τοῦ οὐ δικαίος ἔστι (τοῦτο γὰρ ψευδός), ἀλλὰ τὰς ὅλας προτάσεις κατηγορουμένας λαμβάνοντες τὴν εἰρημένην ἀπόφασιν τῆς καταφάσεως ἐπὶ πλεόν οὖσαν κατελαμβάνομεν, διότι ἡ μὲν ἀπόφασις καὶ ἐπὶ τῶν ὄλων μὴ ὄντων ἀνθρώπων ἀληθής, οἷον ἐπὶ κυνὸς ἀποφαινομένη αὐτὸν μὴ εἶναι ἀνθρώπον δίκαιον, ἢ δὲ κατάφασις ψευδής, οὐχ ὅτι κατηγορεῖ αὐτοῦ τὸ μὴ δίκαιον, ἀλλ' ὅτι τὰ παρὰ τὸν ἀνθρώπον ἀνθρώπου εἶναι μὴ δικαίου ἀποφαίνεται.

44. Ammonius, 186.8–14: τῇ μὲν οὖν φειδοῖ τῶν διὰ νόθεϊαν ῥαδίως παραγομένων ταῦτα κεχαρίσθω· τοῖς γὰρ καὶ ὅπως οὖν ἐφιστάνειν δυναμένους οὐκ ἀναγκαίως δόξει διατρίβειν ὁ λόγος περὶ τινὰς μειρακιώδεις ἐνοχλήσεις· τούτων δὲ διωρισμένον φανερόν ὅτι καὶ ἐπὶ τῶν ἀπροσδιορίστων προτάσεων οἱ εἰρημένοι κανόνες προχωρήσουσιν, εἰ μὴ τὰς ὅλας προτάσεις κατηγορουμένας λάβοιμεν, ἀλλὰ μόνην τὴν σχέσιν τῶν κατηγορουμένων πρὸς τοὺς ἐν αὐταῖς ὑποκειμένους πολυπραγμοιοῦμεν.

gardant ainsi la trace d'un débat qui avait agité l'école néoplatonicienne d'Athènes), mais la continuité du texte d'Aristote et la validité des règles procliennes étaient ainsi préservées.

IV. POSTÉRITÉ DES CANONS DE PROCLUS

C'est à partir de ce contexte et de cette utilité immédiate pour le maintien d'une continuité dans le *De interpretatione* que l'on peut envisager la postérité de ces canons de Proclus. Dans ses grandes lignes, en effet, ils devaient continuer à servir de principe d'explication chez les philosophes byzantins ultérieurs.

Au sixième siècle, le commentaire anonyme connu sous le nom d'"anonyme de Tarán,"⁴⁵ reprend les deux systèmes de consécution posés par Ammonius, en précisant davantage que la seconde consécution traite de proposition équipollentes (ἰσοδυναμοῦσαι). Cependant, le caractère fragmentaire du commentaire ne permet pas de voir s'il résolvait le problème de leur cohérence.

Un siècle plus tard environ, Stéphanos⁴⁶ reprend également les deux consécutives d'Ammonius, mais présente le trait intéressant de ne plus chercher à maintenir pour les canons une validité universelle. Pour lui, il ne valent pas pour les indéterminées, dont la consécution ressortit au premier système et n'est pas réversible. Les indéterminées retrouvent alors leur statut d'exception, et Stéphanos s'en tient à ce qui était la position *a priori* d'Ammonius. Cette position en retrait peut s'expliquer: a) par le souci de simplifier l'exégèse en la débarrassant du complexe mécanisme de justification qu'Ammonius avait dû mettre en place, et surtout b) par le fait que le caractère syntagmatique était désormais un fait acquis, à l'époque de Stéphanos, et qu'une défense de l'universalité des canons n'était plus aussi indispensable.

Pour finir, on se contentera d'attirer l'attention sur une résurgence, dans l'activité philosophique de Psellos, de la question qui nous occupe. Outre sa paraphrase du *De interpretatione*, où il reprend l'interprétation de Stéphanos, il lui a en effet consacré un opuscule particulier, qui a été édité pour la première fois par J. Duffy sous le numéro 15. Le texte en est si bref qu'on peut le citer dans son intégralité:

45. L. Tarán, *Anonymous Commentary on Aristotle's De Interpretatione* (Codex Parisinus Graecus 2064), *Beiträge zur klassischen Philologie* 95 (Meisenheim am Glan, 1978) 69–83.

46. Cf. M. Hayduck, éd., *Stephani in librum Aristotelis De interpretatione commentarium*, CAG XVIII.3 (Berlin, 1885) 39–47 (nott 46.25–47.13).

De Psellos, sur les propositions qui doivent se covérifier mutuellement

Dans le cas des propositions qui doivent se covérifier mutuellement, il te faut préserver les deux choses suivantes, la même quantité et le même sujet, et en inverser deux, le prédicat et la qualité. Je dis “le même sujet,” afin que, s’il est défini dans l’affirmative, il soit également posé comme défini dans la négative et que, s’il est indéfini là-bas, il soit également indéfini ici. De la même manière, à rebours, le prédicat, s’il est simple dans l’affirmative, est métathétique ici et, s’il est métathétique dans celle-là, est simple dans celle-ci. Un exemple: *Tout homme est animal—Nul homme n’est non animal*. On a conservé la même quantité et le même sujet: les deux propositions sont en effet toutes deux universelles et les sujets sont définis. En revanche, on a inversé la qualité et le prédicat: on a en effet, là une affirmative, ici une négative et le prédicat est simple là, métathétique ici.⁴⁷

On reconnaît bien sûr une formulation des canons de Proclus, suivie d’un exemple déjà traité par Ammonius. À côté de sa paraphrase, Psellos choisit ainsi de consacrer un traité à part pour rappeler la clé qui peut élucider l’un des passages les plus épineux pour le commentateur.

On notera cependant que, si dans l’ensemble—et malgré quelques remises en cause formulées ultérieurement contre Psellos par Léon Magentin—la solution d’Ammonius par une stabilisation autour de deux systèmes de consécution, et notamment autour des canons de Proclus, fut acceptée sans grande difficulté par les philosophes byzantins, il n’en alla pas de même chez les commentateurs arabes. Fârâbî,⁴⁸ en effet, mentionne certes “le canon du platonicien Proclus” qu’utilisent les commentateurs, à cet endroit de son commentaire, mais c’est pour le réfuter vigoureusement et pour considérer qu’Aristote n’admet pas ici de consécution d’équipollence. Tout le passage est alors réorganisé autour de la première consécution (par champs d’extension). Pour cette dernière, il déclare suivre des commentateurs qui adoptaient une lecture “complète” de la proposition et procédaient par division du sujet. Cependant cinq membres étaient désormais pris en compte (l’homme juste au moment où il est juste, l’homme injuste au moment où il est injuste, l’enfant (non juste et non injuste), le fou (ni juste, ni injuste ni non juste), et un état “mêlé” qui est désormais compris comme celui de l’homme ordinaire, tantôt juste et tantôt injuste) et on ne considérait plus la métathétique et la privative comme équivalentes, à la façon de Porphyre. Fârâbî prête alors à ces commentateurs le tableau suivant, qui rejoint celui des consécutions posées par “Syrianos”:

47. Cf. J.M. Duffy, éd., *Michael Psellus. Philosophica minora*, vol. I (Stuttgart/Leipzig, 1992) 47.

48. Cf. F.W. Zimmermann, trad., *Al-Farabi’s Commentary and Short Treatise on Aristotle’s De Interpretatione*, Classical and Medieval Logic Texts 3 (Oxford, 1981) 105–08.

affirmative simple*L'homme est juste*vrai pour le juste, faux pour l'enfant,
le fou, le "mêlé," l'injuste**négative privative***L'homme n'est pas injuste*vrai pour le juste, le fou, l'enfant
et le "mêlé," faux pour l'injuste**négative métathétique***L'homme n'est pas non juste*vrai pour le juste et le fou, faux pour
le "mêlé," l'enfant, l'injuste**négative simple***L'homme n'est pas juste*Vrai pour l'injuste, l'enfant, le fou, le "mêlé,"
faux pour le juste**affirmative privative***L'homme est injuste*Vrai pour l'injuste, faux pour l'enfant,
le fou, le juste et le "mêlé"**affirmative métathétique***L'homme est non juste*Vrai pour l'injuste, le "mêlé," l'enfant,
faux pour le fou et pour le juste

Le risque d'homonymie semble toutefois avoir été bien vu, tant par ces commentateurs, qui auraient rejeté une adjonction de l'homme mort, que par Fârâbî lui-même qui manifeste une certaine réticence à adopter le fou et l'enfant.

Il est donc clair qu'entre Proclus et Fârâbî la question avait évolué et suscité des débats et des raffinements plus importants encore que ceux que suggère le commentaire d'Ammonius—débats dont il est cependant impossible de préciser davantage les développements et les étapes, tant que les commentaires syriaques sur cette section, en particulier celui de Proba, n'auront pas été édités.⁴⁹

Au terme de cet examen, le commentaire d'Ammonius sur cette troisième section du *De interpretatione* offre à l'historien de la philosophie un aperçu privilégié sur des débats herméneutiques et logiques dans l'école néoplatonicienne d'Athènes au cinquième siècle, débats qui présentent l'un des rares cas, semble-t-il, d'une théorie développée par Proclus en contradiction avec celle de son maître Syrianos et au cours desquels le statut même du *De interpretatione* fut remis en question. En bien des points, assurément, ces disputes ont conduit à substituer des éléments étrangers au texte d'Aristote au nom du maintien du traité. Ce faisant, cependant, et au-delà de l'histoire de la philosophie, ces philosophes furent amenés à remettre en cause et à ébranler, sans pour autant toujours en présenter une résolution pleine, des principes logiques aussi fondamentaux que le caractère complet de la proposition, l'unité du sujet et la valeur existentielle de la copule.

49. Sur ce commentaire de Proba et son importance, cf. H. Hugonnard-Roche, "La théorie de la proposition selon Proba, un témoin syriaque du VI^e siècle," dans Ph. Büttgen-S. Diebler-M. Rashed, éd., *Théories de la phrase et de la proposition de Platon à Averroès*, Paris.